

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Mercredi 11 décembre 2024 à 20 heures 00**

Le **ONZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE A VINGT HEURES**, le Conseil Municipal légalement convoqué, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire à la salle des Mariages de SASSETOT LE MAUCONDUIT sous la présidence de M. Eric SCARANO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/12/2024
Date d'affichage de l'ordre du Jour : 02/12/2024

Nombre de Conseillers Municipaux
- en exercice 15
- présents 11
- votants 11

Etaient présents :

	Présent	Abs excusé	Abs non excusé	Procuration à		Présent	Abs excusé	Abs non excusé	Procuration à
Éric SCARANO	x				Antoine DUBUC	x			
Sabrina CORRUBLE	x				Samuel RICHARD			x	
Dominique TALBOT	x				Jérôme CAVELIER	x			
Amélie PERRIER	x				Médérique DAVID			x	
Jérôme SEYER			x		Philippe RASSE	x			
Brigitte PAULEAU-LISS		x			Sylvain AUBE	x			
Martine PAUMET	x				Maïa MACAUX		x		
Aude DE CASTET	x								

Secrétaire de séance : Mme Aude DE CASTET

Monsieur le Maire rappelle les points évoqués dans le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2024. Le Conseil Municipal n'ayant aucune observation à formuler, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire expose l'ordre du jour :

L'ORDRE DU JOUR

- 1) Voyage scolaire : participation communale
- 2) Voirie maître d'œuvre – autorisation de signature
- 3) Emprunt travaux : souscription
- 4) Décision modificative n° 3
- 5) Demande de subvention défibrillateur Salle des Deux Chênes
- 6) Modification de l'organisation du temps de travail
- 7) Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 8) Questions diverses
- 9) Communication au Conseil Municipal, informations
- 10) Tour de table

2024-12-01 Voyage scolaire : participation communale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'école organise un voyage à Paris les 25 et 26 juin 2025 avec 67 élèves de CP et CM. Le coût global de cette sortie s'élève à la somme de 12 287 €. L'association des parents d'élèves, la coopérative et les familles participent au financement. Ainsi, l'école sollicite la municipalité pour le solde soit un montant de 6777 €.

Monsieur le Maire suggère que les familles auraient pu participer à hauteur de 50 €. Messieurs Cavelier et Dubuc ajoutent qu'il ne faut pas pénaliser certains enfants face à cette belle destination.

M. Rasse précise que la visite du Louvre ne semble pas adaptée aux jeunes enfants.

M. Aubé note qu'il ne faut pas faire une belle sortie une année et pénaliser les autres élèves durant plusieurs années. L'idée est d'avoir un voyage tous les quatre ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à participer à hauteur de 100 € par enfant uniquement pour les élèves de Sassetot-le-Mauconduit tout en émettant une réserve pour la sortie du Louvre au regard de l'âge des participants.

Voirie maitre d'œuvre – autorisation de signature

Monsieur le Maire souhaite que cette demande d'autorisation de signature qui a été reportée soit abordée lors de la prochaine commission travaux.

2024-12-02 Emprunt travaux : souscription

Monsieur le Maire propose de contracter un emprunt pour boucler les travaux 2024 et solder la ligne de trésorerie ouverte en début d'année 2024.

Après présentation des offres de deux banques, il s'avère que le Crédit Agricole est le mieux disant.

Ainsi, les principales caractéristiques sont rappelées ci-dessous :

- Montant de l'emprunt : 100 000 €
- Durée : 15 ans
- Frais de dossier : 100 €
- Taux d'intérêt : 3.52 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- Contracter un emprunt de 100 000 € d'une durée de 15 ans auprès du Crédit Agricole
- Signer le contrat et accepter toutes les conditions qui y sont insérées.

2024-12-03 Décision modificative n° 3

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en considération le risque de non-recouvrement des créances anciennes. Pour cela, il convient de provisionner comme suit conformément aux règles comptables :

Fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Article (Chapitre)	Montant	Article (Chapitre)	Montant
681 : Dotations aux provisions	958.89 €		
615221 : Entretien de bâtiment	- 958.89 €		
TOTAL	0.00 €	TOTAL	0.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote cette décision modificative.

2024-12-04 Demande de subvention défibrillateur Salle des Deux Chênes

Monsieur le Maire informe qu'un défibrillateur est mise en service à la salle des Deux Chênes et demande l'autorisation de déposer la demande de subvention correspondante. Le coût de cette installation est de 1 762.20 € auprès de la société SCHILLER France. Le Département participe à hauteur de 50 % pour un appareil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la demande de subvention auprès du Département.

2024-12-05 Modification de l'organisation du temps de travail

Le Conseil Municipal a voté, lors de sa séance le 25 février 2021, l'organisation du temps de travail dans la collectivité.

A ce jour, le fonctionnement évolue au niveau de la détermination du cycle de travail pour les services suivants :

Service administratif placés au sein de la Mairie :

Le secrétariat est soumis à un cycle de travail hebdomadaire : semaine de 28 h sur 5 jours. Les durées quotidiennes de travail étant de 3 jours à 6h, 1 journée à 6h30 et 1 journée à 3h30 (soit un total de 28h).

La bibliothèque :

Le service bibliothèque est soumis à un cycle de travail hebdomadaire : semaine de 35h sur 5.5 jours. Les horaires sont modulés en fonction des animations.

Le reste de la délibération CNE 2021-02-012 est inchangée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à modifier l'organisation du temps de travail.

2024-12-06 Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire informe qu'un agent remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade. Ainsi, il convient de créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet relevant de la catégorie C pour effectuer les missions de garderie, surveillance de cantine, dortoir et ménage et de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote cette création et cette suppression de poste.

Questions diverses

Réduction des mégots :

Lors de sa séance en date du 10 janvier 2024, le Conseil Municipal a délibéré pour la mise en place du dispositif Alcome permettant de lutter contre les mégots abandonnés dans l'espace public.

L'éco-organisme Alcome apporte annuellement une aide de 1.08 € / habitant en attendant que la commune soit répertoriée en tant que « commune touristique ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire a annulé la délibération CNE 2024-01-06 et en créé une autre avec l'aide de Alcome à hauteur de 1.08 € / habitant.

Changement d'adresse au Grandes Dalles :

Monsieur le Maire informe que l'adressage doit être renseigné sur un site de manière à permettre la distribution du courrier. En répertoriant les données, il s'avère qu'un même nom « 1 sente des douaniers » est donné au Petites Dalles et au Grandes Dalles. Le nombre d'habitants étant moins conséquent dans cette rue au Grandes Dalles, la décision est prise de le modifier.

Après échange, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à modifier le nom de la rue comme suit « chemin de la falaise ».

Communication au Conseil Municipal

M. Eric SCARANO :

- Monsieur le Maire précise qu'une formation a été faite pour l'utilisation du défibrillateur et qu'il est envisagé de faire celle relative aux gestes de premiers secours.
- Monsieur le Maire fait lecture du courrier adressé à l'Agglomération de Fécamp pour le partage de la subvention éolienne.
- La cantine répertorie en moyenne 75 élèves chaque jour.
- La fréquentation de la garderie nécessite le recrutement d'un éducateur de jeunes enfants à temps non complet.
- L'agence postale de la commune est classée première au regard du chiffres d'affaires. Mme Sandrine CHARPY est félicitée.
- Présentation de panneaux sur les risques de chutes depuis la falaise.
- Réunion avec le Syndicat Mixte du Littoral pour les travaux sur les pages.
- Vœux prévu le 4 janvier 2025 à 18h30 à la salle des Deux Chênes.
- Concert de Noël à l'Eglise le 13 décembre.
- Le marché de Noël fut compliqué du fait des conditions climatiques. Une réunion de débriefing aura lieu début janvier. L'idée est de conserver une date unique pour cette manifestation.
- Pylône des Grandes Dalles : le délai d'appel est dépassé. Un courrier ayant été envoyé, une réponse est en-cours.
- Le commerce « Les filles de la Côte d'Albâtre » va fermer au 31 décembre prochain. Une solution de remplacement est en cours de réflexion.

Tour de table

M. Dominique TALBOT :

- Résidence du Château : la première numérotation était des lettres. Seuls les chiffres sont possibles, les deux devraient être mis côte à côte pour éviter les problèmes de changement d'adresse.
- Nécessité de mettre en évidence les boîtes aux lettres et de manière visible.
- Des plaques de rue sont manquantes ou illisibles, un état va être fait pour changement.

Mme Aude DE CASTET :

- Le panneau des Petites Dalles proche du tennis a disparu. Il a été démonté depuis plusieurs années.
- Panneau pour l'utilisation de vélo au Petites Dalles.
- Demande de mettre des bacs à marées au Petites Dalles. M. Philippe Rasse ajoute : qui les vident et qui les trie ? Sujet conditionné par la désignation d'un responsable.
- Demande un emplacement parking devant les riverains. Monsieur le Maire informe que la rue est organisée pour que tout le monde puisse circuler et que le tracé ne changera pas car sinon on en reviendrait aux embouteillages.
- Va-t-il y avoir des bornes électriques au Petites Dalles et au Grandes Dalles ? Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit d'un projet du SDE et que les équipements sont à l'étude.
- Qui se charge de la révision de l'orgue ? Monsieur le Maire note que c'est du ressort de la commune.

Mme Martine PAUMET :

- Repas des aînés a été apprécié.
- 164 bons d'achat du CCAS ont été distribués durant les permanences.

M. Philippe RASSE :

- Il existe des infiltrations d'eau dans l'église.
- L'assemblée générale de GDA a eu lieu le 29 novembre avec de nouveau statut, un nouveau règlement intérieur et un nouveau conseil d'administration ainsi que la nomination de Sylvain Aubé en tant que secrétaire, M. Muta, Président.

M. Jérôme CAVELIER :

- Les hameaux de Criquemanville et le hêtre auraient besoin d'être nettoyés (feuille, boue). Les équipes municipales y seront la semaine prochaine.

M. Antoine DUBUC :

- Poteau arraché au tennis par un câble.

Mme Sabrina CORRUBLE :

- Le marchand de fruits-légumes n'est plus présent au marché.

Mme Amélie PERRIER :

- Le repas de Noël de l'école aura lieu le 19 décembre avec 95 enfants sur 100 scolarisés.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Le secrétaire de séance,
Aude De Castet

Le Maire,
Eric SOARANO